



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'économie DFE
Secrétariat d'Etat à l'économie SECO

Premières conséquences de la suppression du prix unique du livre

Rapport du SECO accompagnant l'étude de la FHNW

Table des matières

1	Introduction.....	3
1.1	Historique	3
1.2	Mandat d'évaluation de la CER-N	3
2	Mandat de recherche.....	3
2.1	Difficultés particulières liées au mandat	3
2.2	Mandat attribué à la Haute école spécialisée de la Suisse du Nord-Ouest.....	4
2.2.1	Modalités du mandat et mise au point du projet	4
2.2.2	Attentes du mandant.....	5
3	Résultats de l'enquête	5
3.1	Résultats tirés des données de l'OFS	5
3.2	Résultats de l'enquête réalisée par la FHNW.....	6
3.2.1	Evolution des prix catalogue	7
3.2.2	Prix de vente comparés aux prix catalogue en mars 2008	7
3.2.3	Fourchette des prix	8
3.2.4	Comparaisons transversales	9
3.2.5	Conclusions	10
4	Autres résultats du marché.....	11
4.1	Offres observées sur le marché	11
4.2	Liberté de choix pour les vendeurs et les acheteurs	12
5	Perspectives	12
	Annexe 1 : méthode et résultats de l'Office fédéral de la statistique	14
	Annexe 2 : méthode et résultats de la FHNW	17

1 Introduction

1.1 Historique

Suite au refus opposé le 2 mai 2007 par le Conseil fédéral à la demande des libraires et des éditeurs de maintenir le prix unique du livre le régime de prix imposés (appelé « Sammelrevers ») a disparu en Suisse alémanique, conformément à une décision de la Commission de la concurrence confirmée par le Tribunal fédéral le 6 février 2007. La Suisse romande et la Suisse italienne ne pratiquent pas le prix fixe du livre.

Cette décision du Conseil fédéral est tombée au moment où la Commission de l'économie et des redevances du Conseil national (CER-N) travaillait à l'élaboration d'une loi fédérale sur le prix réglementé du livre. Si cette loi devait être adoptée, le prix du livre serait (de nouveau) imposé, et ce, sur l'ensemble du territoire suisse.

1.2 Mandat d'évaluation de la CER-N

Elaboré sur mandat de la CER-N, le projet de loi sur le prix réglementé du livre était à l'ordre du jour de la séance de la commission qui s'est tenue le 4 septembre 2007. Il a cependant été suspendu à la faveur du mandat suivant :

Le SECO est prié de rédiger un rapport sur les premières conséquences de la suppression du prix unique du livre. Les négociations sur le projet de loi sont suspendues jusqu'à la soumission de ce rapport.

Considérant la réserve émise par le SECO alors, la période écoulée depuis la suppression du prix unique du livre permettra certes d'observer les effets (à court terme) sur les prix, mais elle ne sera pas suffisamment longue pour pouvoir évaluer les effets sur le nombre de librairies ou les conséquences macroéconomiques.

2 Mandat de recherche

2.1 Difficultés particulières liées au mandat

1. Une période de quelques mois ne suffit pas pour mesurer les éventuels changements structurels

Dans un premier temps, les libraires et ceux qui souhaitent se lancer dans le commerce du livre vont, pour la plupart, observer le marché et faire progressivement usage de leur nouvelle marge de manœuvre, tout en prêtant attention aux réactions de la clientèle. Les sorties du marché et les entrées sur le marché seront observables à moyen ou à long terme. Par conséquent, il faudra attendre plusieurs années avant que les statistiques ne fassent état d'une modification durable du nombre des points de vente et de la politique en matière de prix et d'assortiment. C'est donc délibérément que l'analyse lancée se limite aux premières conséquences de la suppression du prix unique du livre. Les résultats ne fournissent qu'un premier aperçu de la situation sur le marché du livre.

2. Des facteurs extérieurs exercent une forte influence sur le marché du livre

Des facteurs qui ne sont aucunement liés à la suppression du prix unique du livre jouent un rôle déterminant dans l'évolution de l'offre et de la demande de livres et dans les variations de prix. Il s'agit avant tout de la tendance à la concentration et de la montée en force de l'internet. Comme un grand nombre de livres sont importés des pays voisins, qui ont un régime de prix imposés, l'évolution du taux de change EUR/CHF revêt aussi une grande

importance. L'évolution conjoncturelle et le renchérissement des coûts intermédiaires (comme le papier) sont également déterminants.

3. Le prix d'achat et la part de marché des libraires sont en grande partie inconnus

L'évaluation des conséquences macroéconomiques de la suppression du prix unique du livre nécessiterait des informations sur la part de marché détenue par les libraires en Suisse et sur le prix auquel ces derniers achètent les livres. Or ces données sont très sensibles d'un point de vue commercial. Pour les besoins de l'étude, il n'a été possible de recueillir des chiffres fiables sur les parts de marché que de façon lacunaire et il a même été impossible d'obtenir des données sur le prix d'achat des livres. L'analyse se limite dès lors aux prix de vente au public. La marge que dégagent les professionnels du livre reste inconnue.

4. Le renouvellement rapide de l'assortiment ne facilite pas les comparaisons

Plus de la moitié des livres proposés à la vente sont remplacés en l'espace d'une année. Pour qu'une comparaison diachronique du prix du livre ait une certaine valeur scientifique, elle devrait se fonder non pas sur une sélection de titres déterminée, mais sur plusieurs livres d'actualité aux dates de référence. Le choix de ces titres dans chaque région linguistique et la méthode pour comparer dans le temps les données relatives aux titres d'actualité est un travail statistique exigeant. Ainsi, pour la Suisse allemande, le Schweizer Buchzentrum (SBZ) compte plus d'un million de titres disponibles.

5. L'enquête dans les points de vente est une nouveauté et utilise beaucoup de ressources

L'Office fédéral de la statistique (OFS) calcule un indice du prix du livre pour les besoins de l'indice des prix à la consommation (IPC). Pour la Suisse alémanique, il se fondait sur les listes de prix finals, qui ont longtemps été des prix imposés. Depuis l'instauration du régime de prix libres, il n'est plus approprié de prendre en considération ces prix recommandés, mais il faut connaître les prix effectifs pratiqués par les libraires. L'OFS a trouvé rapidement une solution pour rendre compte de la nouvelle situation (pour des informations détaillées, voir annexe 1). La FHNW, pour sa part, a dû élaborer, en peu de temps, une méthode susceptible de donner une image représentative des prix effectifs pratiqués. Comme le montrent les expériences faites à l'étranger, les enquêtes sur le prix du livre soulèvent de grandes difficultés d'ordre méthodologique.

2.2 Mandat attribué à la Haute école spécialisée de la Suisse du Nord-Ouest (FHNW)

2.2.1 Modalités du mandat et mise au point du projet

Sur la base du mandat défini par la CER-N, le SECO a établi un cahier des charges pour l'évaluation à effectuer. Il a chargé la Haute école spécialisée de la Suisse du Nord-Ouest (Fachhochschule Nordwestschweiz, FHNW) d'élaborer a) la méthodologie, b) d'effectuer l'enquête et c) d'analyser les données statistiques.

Le projet a été encadré par un groupe d'accompagnement interne à l'administration composé de représentants de l'Office fédéral de la culture (OFC), de l'OFS, de la Surveillance des prix, du SECO et du Secrétariat de la Commission de la concurrence.

Une séance d'information a été organisée pour présenter le projet et le mandat reçu par la FHNW à l'Association suisse des libraires et éditeurs (Schweizerischer Buchhändler- und Verleger-Verband, SBVV) et à l'Association suisse des diffuseurs, éditeurs et libraires (ASDEL). Les deux associations professionnelles ont accepté de soutenir l'étude indépendante de la FHNW. Il a notamment été convenu que les représentants des professionnels du livre recevraient préalablement une copie de l'étude de la FHNW et qu'ils

rédigeraient un commentaire à l'intention de la CER-N. Par l'intermédiaire de la SBVV, une déclaration de confidentialité a pu être signée avec le Schweizer Buchzentrum (pour la Suisse alémanique) et l'Office du livre de Fribourg (pour la Suisse romande). Ce document a permis à la FHNW d'avoir accès à l'ensemble des données dont disposent ces deux centres de distribution sur les livraisons de livres et les prix de vente recommandés.

2.2.2 Attentes du mandant

Le mandant attendait des travaux de la FHNW qu'ils permettent :

- de donner une image représentative de la fourchette des prix pratiqués par rapport aux prix catalogue (maintenus) ;
- de confirmer ou de mettre en doute des thèses circulant sur le sujet (comme l'affirmation selon laquelle le prix des best-sellers baissera et celui des livres à rotation plus lente augmentera) ;
- de fournir, si possible, des renseignements sur les premiers déplacements entre les différents canaux de vente et la progression du volume des ventes.

Par contre, aucun résultat n'était escompté quant à l'évolution des marges sur le marché du livre.

Quant à la question de savoir si, en moyenne, les prix des livres ont baissé dès la première année suivant l'instauration du régime de prix libres, on voulait savoir si la FHNW obtiendrait les mêmes résultats que l'OFS, étant donné les difficultés d'ordre méthodologique que suscite une comparaison diachronique.

3 Résultats de l'enquête

3.1 Résultats tirés des données de l'OFS¹

L'OFS effectue un relevé des prix des livres dans le cadre du calcul de l'IPC. Les livres pèsent pour 0,38 % dans cet indice. Pour simplifier, la méthode de mesure retenue par l'OFS consiste à établir un prix par page sur la base des livres disponibles. Elle offre une solution simple au problème du renouvellement rapide de l'assortiment. Avant la suppression du prix unique du livre, seuls les prix de vente au public, qui étaient alors fixes en Suisse alémanique, étaient pris en considération. Depuis lors, l'indice des prix intègre également, avec une pondération faible, des données sur les livres les plus vendus dans quelques-unes des grandes chaînes de librairies alémaniques et sur les rabais qui y sont pratiqués. Si la méthode de l'OFS convient parfaitement à l'observation de l'évolution du renchérissement, elle ne permet pas de tirer des conclusions claires sur les effets de la libéralisation.

La figure 1 montre l'évolution des prix d'après les données servant au calcul de l'IPC. Pour les besoins de la présente analyse, l'OFS a procédé à un calcul des résultats en fonction des régions linguistiques. Selon l'indice calculé par l'OFS, les prix des livres ont augmenté, entre mars 2007 et mars 2008 :

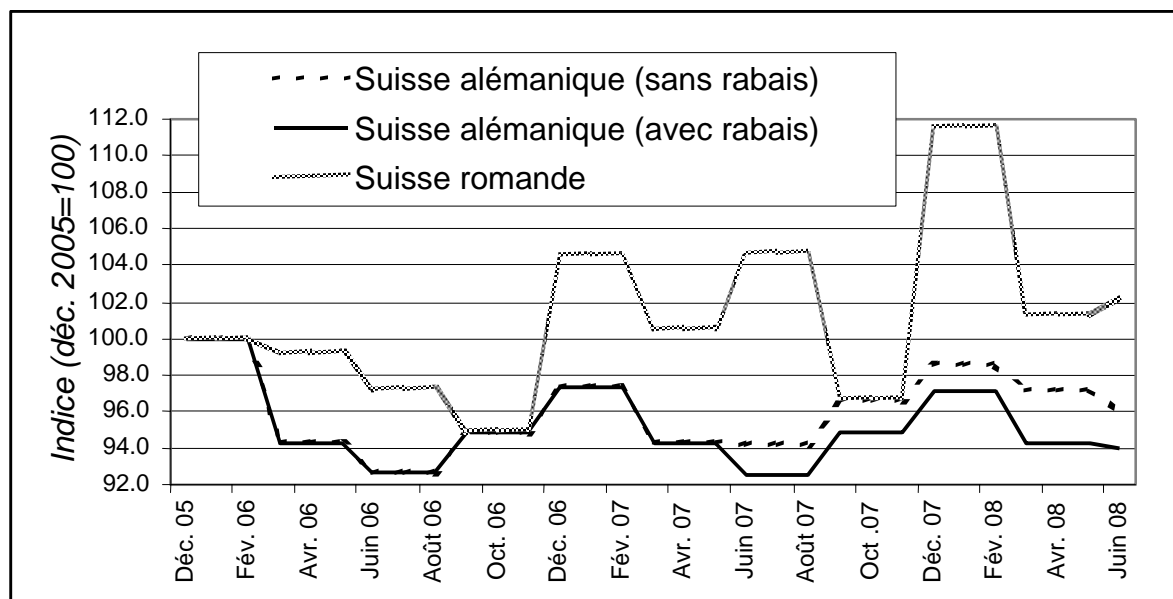
- ... de 3,03 % en Suisse alémanique, si l'on se fonde uniquement sur les prix catalogue ;

¹ Des données plus détaillées figurent à l'annexe 1.

- ... de 0,09 % en Suisse alémanique, si l'on prend en compte, outre les prix catalogue, les rabais accordés par quelques chaînes de librairies sur les best-sellers, pondérés par un coefficient *ad hoc* ;
- ... de 0,80 % en Suisse romande.

Il ressort des données de l'OFS que la prise en compte des rabais de quelques chaînes de librairies sur les best-sellers fait apparaître une hausse de prix moins marquée.

Figure 1 : les prix des livres comme composante de l'IPC avec/sans prise en compte de rabais sur les best-sellers



Source : OFS

3.2 Résultats de l'enquête réalisée par la FHNW²

Contrairement à l'OFS, la FHNW s'est renseignée directement auprès des points de vente sur les prix des livres et les chiffres des ventes. L'approche retenue, qui devait permettre de mesurer l'évolution dans le temps en dépit du renouvellement rapide de l'assortiment, comporte deux volets. Comme l'OFS, la FHNW a commencé par mesurer l'évolution dans le temps des prix éditeur (fixes ou recommandés). Dans un deuxième temps, elle a établi, pour une sélection de titres, la distribution des prix effectifs pratiqués dans les magasins autour du prix de référence et a calculé le prix de vente moyen.

Pour ce second volet, la FHNW a travaillé sur un échantillon représentatif de 144 titres pour la Suisse alémanique et de 72 titres pour la Suisse romande. Les grandes librairies ont été interrogées au sujet des prix et de la quantité écoulée sur l'ensemble de ces livres, alors que les petites librairies n'ont été sondées que sur une sélection variable de 24 titres sur les 144 ou 72 livres formant l'échantillon. Le nombre de librairies de Suisse romande, plus faible en termes absolus, et le temps imparti aux participants expliquent pourquoi le nombre de titres retenus n'est pas le même pour chaque région linguistique (.

² Des résultats plus détaillés figurent à l'annexe 2 et dans le rapport de la FHNW.

3.2.1 Evolution des prix catalogue

Si l'on prend en compte la totalité des livres, on constate qu'en Suisse alémanique les prix catalogue moyens ont augmenté de 6,8 % entre mars 2007 et mars 2008, mais cette augmentation n'est que de 2,4 % pour les titres communs aux deux livraisons de données. Les nouveautés de 2008 étaient apparemment plus chères que les livres déjà proposés à la vente en 2007. La différence par rapport aux résultats obtenus par l'OFS (évolution hors best-sellers) est due à l'utilisation de méthodes différentes pour calculer l'indice et à la correction des données sur les titres. S'agissant des livres en langue française, les prix catalogue moyens ont augmenté de 7,8 % entre mars 2007 et mars 2008. Les titres figurant à la fois dans la livraison de mars 2007 et dans celle de mars 2008 ont connu, quant à eux, une augmentation de 3,0 %.

Tableau 1 : évolution des prix catalogue de mars 2007 à mars 2008

	Evolution en Suisse alémanique	Evolution en Suisse romande
En tout	6,8 %	7,8 %
Titres communs	2,4 %	3,0 %

Source : FHNW

3.2.2 Prix de vente comparés aux prix catalogue en mars 2008

La question essentielle liée à la politique du prix imposé est de savoir si les prix exigés sur le marché (prix de vente) se distinguent effectivement des prix catalogue. Pour effectuer la comparaison, la FHNW a calculé, d'une part, le prix de vente moyen des 144 titres en fonction de leur catégorie (colonne « Prix de vente 2008 » dans le tableau ci-après) et, d'autre part, le prix catalogue moyen pour chaque catégorie de livres (colonne « Prix catalogue 2008 »).

Le tableau 2 montre qu'une réduction de 1,4 % des prix de vente par rapport aux prix catalogue est peut-être intervenue. Cette réduction n'est cependant pas significative sur le plan statistique. En effet, pour ce résultat, un intervalle de confiance à 95 % s'étend de - 7,6 % à +4,8 %³. Pour obtenir un intervalle de confiance plus petit, il aurait fallu augmenter de façon excessive le nombre de livres de l'échantillon, ce qui n'aurait pas été supportable pour les participants. On peut toutefois exclure sans hésiter une baisse ou une hausse considérable des prix de vente par rapport aux prix catalogue qui serait due à la suppression du prix unique du livre.

³ Cf. écarts types en annexe.

Tableau 2 : prix de vente et prix catalogue en Suisse alémanique

Catégorie		Prix de vente 2008	Prix catalogue 2008	Variation
Œuvres littéraires	Relié	31.05	31.86	-2,5 %
	Poche	15.52	15.47	+0,3 %
Livres pour la jeunesse	Relié	18.79	19.09	-1,6 %
	Poche	16.88	16.26	+3,8 %
Ouvrages spécialisés (grand public)	Relié	27.10	27.59	-1,7 %
	Poche	22.29	24.38	-8,6 %
Ouvrages spécialisés (public restreint)	Relié	38.34	38.60	-0,7 %
	Poche	14.91	14.23	+4,8 %
Total				-1,4 %

Source : FHNW

Si l'on observe la variation entre le prix de vente et le prix catalogue, on constate que les rabais les plus importants sont consentis sur les ouvrages spécialisés (grand public) au format de poche, alors que les plus fortes majorations de prix touchent les ouvrages spécialisés (public restreint) au format de poche. Mais c'est aussi dans ces deux catégories que l'incertitude statistique est la plus importante.

Le tableau 3 montre qu'en Suisse romande les prix de vente sont pratiquement identiques aux prix catalogue.

Tableau 3 : prix de vente et prix catalogue en Suisse romande

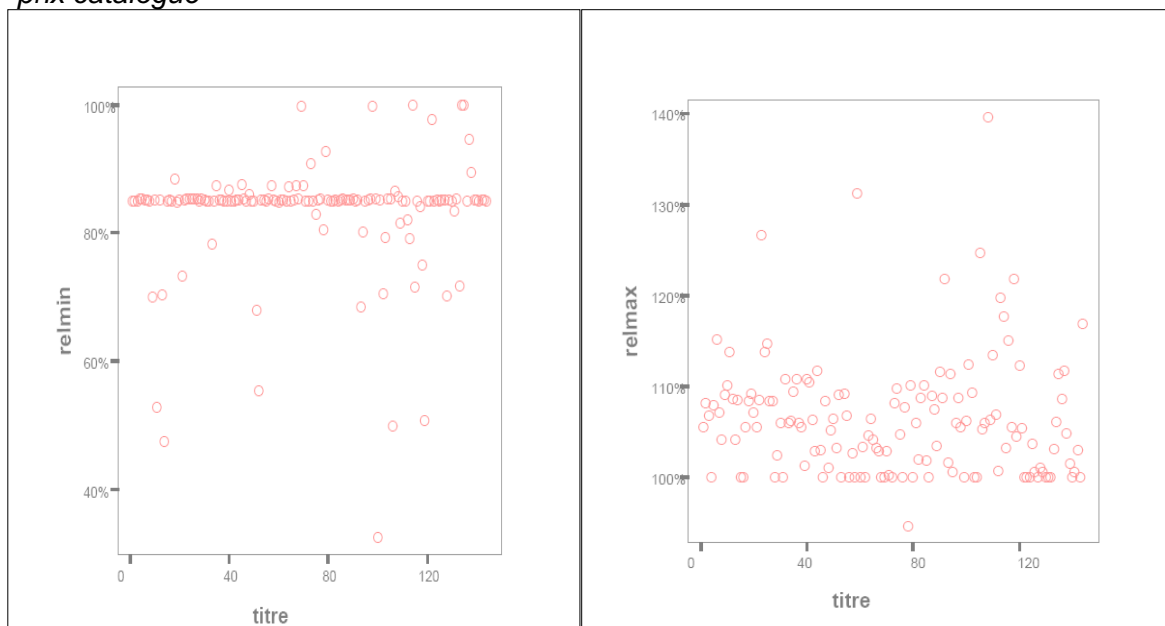
Catégorie		Prix de vente 2008	Prix catalogue 2008	Variation
Œuvres littéraires	Relié	21.03	21.35	-1,5 %
	Poche	13.26	13.04	+1,7 %
Livres pour la jeunesse	Relié	12.99	12.92	+0,5 %
	Poche	12.84	12.72	+0,9 %
Ouvrages spécialisés (grand public)	Relié	28.00	28.01	-0,0 %
	Poche	28.20	28.20	+0,0 %
Ouvrages spécialisés (public restreint)	Relié	19.56	19.48	+0,4 %
	Poche	23.93	24.06	-0,6 %
Total				+0,1 %

Source : FHNW

3.2.3 Fourchette des prix

Dans l'ensemble, les prix de vente moyens ne subissent pas de variations significatives. En revanche, les prix relevés montrent qu'en Suisse alémanique les libraires font de plus en plus usage de leur marge de manœuvre en matière de fixation des prix. La figure 2 représente le prix de vente minimal (graphique de gauche) et le prix de vente maximal (graphique de droite) de chaque livre. Il ressort de ces deux graphiques que, dans les cas limites, les livres peuvent être vendus à moins de la moitié du prix catalogue ou, au contraire, jusqu'à 1,4 fois ce prix.

Figure 2 : prix de vente minimal et prix de vente maximal de chaque livre en pourcentage du prix catalogue



Source : FHNW

3.2.4 Comparaisons transversales

Pour mettre en évidence les premières conséquences de la suppression du prix unique du livre, l'enquête de la FHNW permet aussi d'effectuer d'intéressantes comparaisons transversales (voir tableau 4). Alors que les prix de vente moyens dans les magasins de Suisse ne sont pas très différents des prix catalogue, on constate également que les prix catalogue suisses sont 10 à 15 % plus élevés que les prix fixes pratiqués en Allemagne, comme c'était le cas avant la suppression du prix unique du livre.

Pourtant, une consommatrice qui achète toujours ses livres dans le magasin le meilleur marché de Suisse paie, dans l'ensemble, moins cher qu'en Allemagne, et ce, grâce à l'instauration du régime de prix libres. La dernière ligne du tableau indique le prix moyen qui serait pratiqué en librairie si la nouvelle table de conversion de la branche, initialement prévue pour juin 2007, était effectivement entrée en vigueur.

Tableau 4 : comparaison entre les prix de vente hypothétiques d'un livre type⁴

	Prix de vente en CHF, mars 2008
Prix de vente moyen en magasin, Suisse	21.92
Prix catalogue moyen, Suisse	22.37
Prix catalogue moyen, Allemagne	19.40 à 20.63 ⁵
Prix de vente moyen en magasin, Suisse – achats dans le magasin le meilleur marché	18.29
Prix de vente moyen en magasin, Suisse – achats dans le magasin le plus cher	23.70
Prix de vente moyen en magasin, Suisse – prix maximal escompté si la table de conversion prévue pour juin 2007 était effectivement entrée en vigueur	23.99 ⁶

Source : FHNW

3.2.5 Conclusions

En mars 2008, la fourchette des prix varie considérablement aussi bien d'un libraire à l'autre qu'entre les divers canaux de vente. Autrement dit, un consommateur informé peut désormais faire des économies en optant pour le libraire qui pratique les prix les plus bas ou le canal de vente le plus avantageux. En moyenne, les prix relevés lors de l'enquête sont légèrement inférieurs aux prix catalogue. Ces chiffres ne permettent pas de savoir si les libraires qui pratiquent des prix plus bas ont pu augmenter leurs ventes.

Selon les données fournies par les professionnels alémaniques du livre, le chiffre d'affaires global généré par les livres vendus en Suisse allemande a augmenté de 1 % au premier trimestre 2008 par rapport à la même période de l'année précédente, alors que leurs concurrents d'Allemagne et d'Autriche ont vu leur chiffre d'affaires baisser⁷. Egalement selon cette source, le revenu de la branche n'a donc quasiment pas subi de modification en Suisse.

⁴ Cette comparaison porte sur le prix moyen, pondéré par la quantité écoulée, des livres inclus dans l'enquête de la FHNW. Au total, 129 titres sont pris en compte.

⁵ Ces deux chiffres sont le résultat de la conversion de 12.35 euros selon les cours de la BNS : pour le premier, au cours mensuel moyen le plus bas pendant la période de référence (CHF/EUR=1.5711 ; taux de change de mars 2008) et, pour le second, au cours le plus élevé de la période (CHF/EUR=1.6704 ; taux de change d'octobre 2007).

⁶ La table de conversion qui aurait dû prendre effet en juin 2007 se fondait sur un taux de change de CHF/EUR=1.62. En cas de baisse du cours de change, il était prévu de réduire les prix en conséquence. Il convient de préciser par ailleurs que ce résultat reflète les prix maximaux que les éditeurs auraient pu fixer. La part des éditeurs qui auraient effectivement majoré les prix reste indéterminée.

⁷ Selon le « Branchen-Monitor Buch » du 17 juillet 2008 et la dépêche de l'ATS du 18 juillet 2008.

4 Autres résultats du marché

4.1 Offres observées sur le marché

Vous trouverez ci-après d'autres évolutions récentes du marché observées en Suisse alémanique durant la première année suivant la suppression du prix unique du livre⁸.

- Une grande enseigne suisse offre sur son site internet et dans ses magasins environ 15 % de réduction par rapport au prix catalogue sur tout son assortiment et 30 % sur ses best-sellers. Les titulaires de cartes de membres payantes bénéficient de rabais supplémentaires [ex libris].
- Plusieurs grandes chaînes de libraires proposent des rabais allant jusqu'à 30 % sur les prix catalogue des best-sellers [orell füssli, Weltbild, etc.].
- Un nouveau libraire suisse sur internet offre 50 % de réduction sur le prix catalogue des best-sellers ainsi que l'envoi sans frais de port [www.robinbook.ch].
- Pour les achats occasionnels aussi, l'offre des magasins s'est étoffée avec l'arrivée d'enseignes transposant par ex. dans le secteur du livre l'expérience de distribution qu'elles ont acquise avec des produits aux prix non réglementés [Citydisc p. ex.].
- Plusieurs librairies spécialisées proposent des rabais sur des ouvrages scientifiques rapprochant les prix, depuis la suppression du prix unique du livre, de ceux pratiqués dans les pays voisins [p. ex. Karger, Klio].
- Un grand libraire en Allemagne opérant sur internet propose régulièrement à ses clients suisses des rabais sur certaines catégories de livres et/ou sur les best-sellers [amazon.de].
- Un certain nombre de petits libraires offrent des réductions sur certains assortiments (librairie Bachletten à Bâle p. ex.).
- Quelques librairies ont augmenté les prix de certains titres ou de certaines collections [articles de presse].
- De grands et petits libraires ont introduit des systèmes de fidélisation de la clientèle grâce auxquels ils octroient à leurs clients réguliers des rabais ou des remboursements sous forme de bons [Thalia, FNAC p. ex.].
- D'après des sources émanant de la branche, les possibilités d'économies se reflètent sur le comportement d'achat des gros clients, comme les bibliothèques : ceux-ci s'approvisionnent de plus en plus auprès des vendeurs offrant les meilleurs tarifs, ce qui peut représenter un énorme manque à gagner pour les petites librairies.
- Une grande entreprise du commerce de détail s'est mise à agrandir son rayon livres dans ses magasins. D'autres nouveaux points de vente vont être créés.

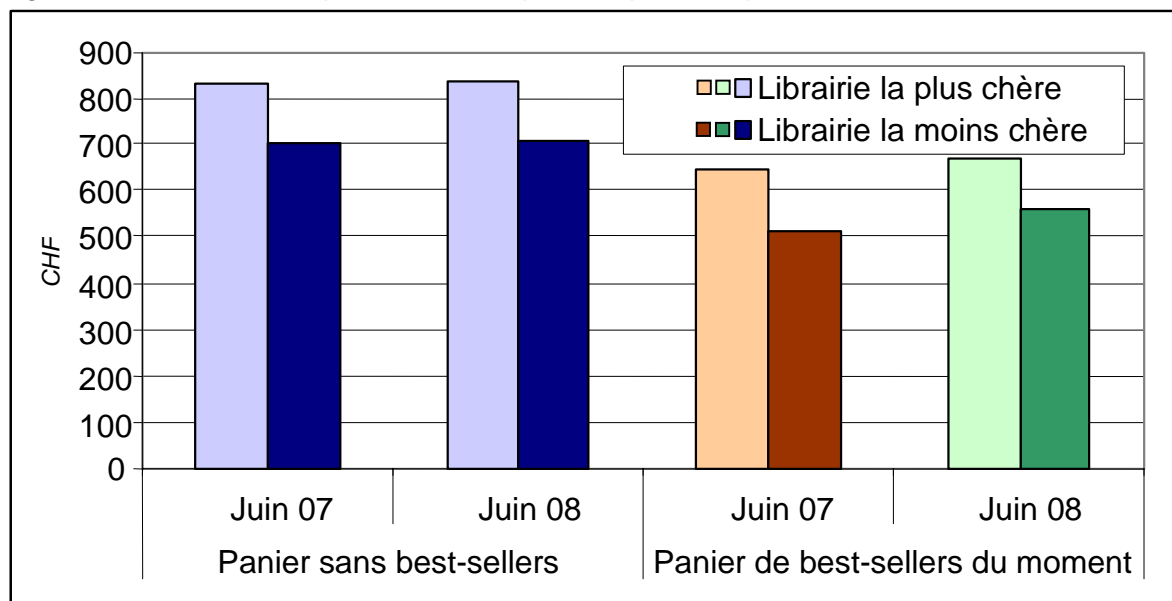
En se renseignant bien, les lecteurs peuvent réaliser des économies en tirant profit des nouveaux écarts de prix. Pour le démontrer, l'OFC a relevé, auprès de certains libraires, les coûts totaux d'une sélection constante de 20 titres.

Pour acquérir ce panier de 20 titres, qui ne comprend aucun best-seller, un consommateur pouvait réaliser, en juin 2008, 14,7 % d'économies – différence entre le magasin le plus cher

⁸ Sans prétendre à l'exhaustivité.

et le magasin le moins cher – et, pour un panier comptant 20 best-sellers du moment, économiser 16,5 % (voir figure 3).

Figure 3 : différences de prix en librairie pour un panier représentatif de livres⁹



Source : OFC

4.2 Liberté de choix pour les vendeurs et les acheteurs

Le SECO estime que le nouvel instrument de politique de prix est avantageux tant pour les vendeurs que pour les acheteurs. Les lecteurs peuvent désormais choisir le rapport qualité-prix leur correspondant le mieux, sans avoir recours à l'internet. Au vu des expériences faites sur les autres marchés, on est enclin à penser qu'un grand nombre de clients sont prêts à payer plus pour disposer d'un assortiment vaste ou ciblé, avoir un magasin à proximité et recevoir de bons conseils. Les libraires ont désormais la possibilité de réagir à la concurrence étrangère, à leurs structures de coûts et aux besoins des consommateurs en agissant directement au niveau du prix. D'après la branche elle-même, des clients qui achetaient leurs livres à l'étranger en raison d'un prix plus avantageux qu'en Suisse ont pu être regagnés.

5 Perspectives

Les conséquences de la suppression du prix unique du livre relevées après une année ne fournissent qu'un instantané d'un processus de changement qui est continu. Au cours de ce processus, d'autres facteurs que la fixation du prix continueront à exercer des incidences comparables (processus de concentration, internet, cours du change). Il sera de plus en plus difficile d'établir scientifiquement les relations entre les évolutions du marché et les décisions relevant du droit de la concurrence et d'évaluer les incidences qu'aurait un retour au prix unique.

Le SECO entend néanmoins continuer à suivre de près l'évolution du marché du livre avec les moyens de la recherche sectorielle et en se fondant en particulier sur l'article de la loi sur les cartels concernant l'évaluation (art. 59a LCart). Concrètement, il est prévu de finaliser le

⁹ Le panier ne comprenant pas de best-sellers est identique en juin 2007 et juin 2008 ; le panier des best-sellers diffère en juin 2008 de celui de juin 2007.

projet avec la FHNW afin de pouvoir procéder plus tard à une nouvelle collecte et évaluation et de disposer d'informations qui soient plus qu'un simple instantané. Les méthodes utilisées et les résultats obtenus dans le cadre du présent mandat feront l'objet d'une publication agendée pour le quatrième trimestre 2008/début 2009 dans la série « Rapport sur les structures économiques » du SECO.

Annexe 1 : méthode et résultats de l'Office fédéral de la statistique

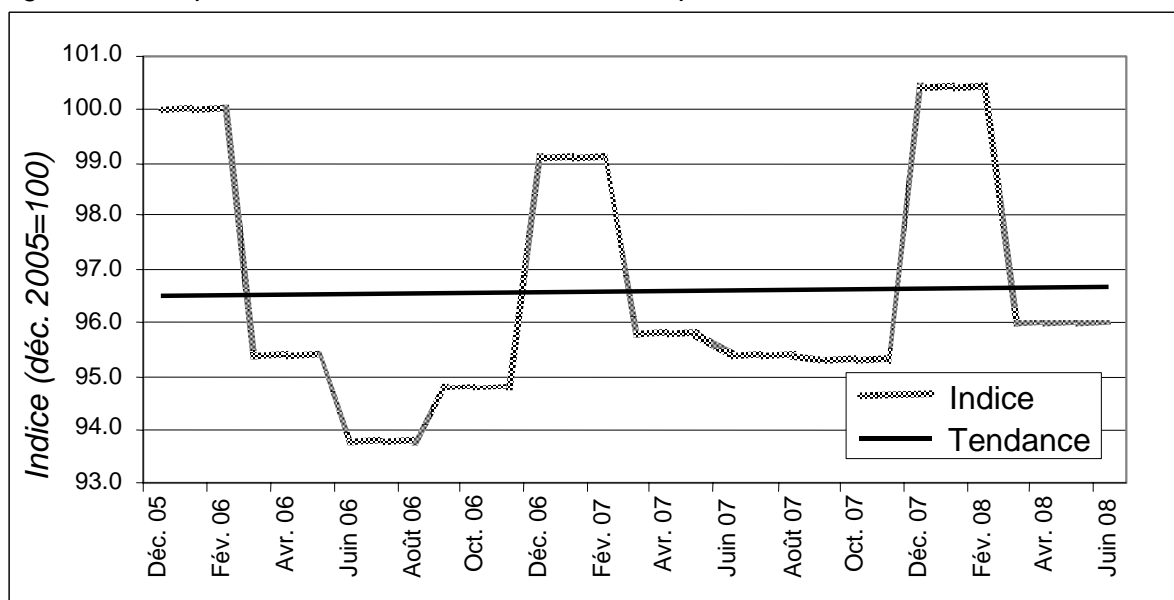
L'OFS effectue un relevé des prix des livres dans le cadre du calcul de l'IPC. Les livres pèsent pour 0,38 % dans cet indice.

Pour simplifier, la méthode de mesure retenue par l'OFS consiste à établir un prix par page sur la base des livres disponibles. Peu importe dans quel ouvrage de quelle catégorie de livres une page se trouve. Une distinction est faite toutefois entre les livres reliés et les livres de poche, mais pas entre les genres tels qu'œuvres littéraires, ouvrages spécialisés pour le grand public, livres pour enfants, etc.

La méthode de relevé de l'OFS a l'avantage d'évacuer de manière simple la problématique du changement rapide de l'assortiment de livres en fixant de manière pertinente une unité de relevé. Les relevés de l'OFS ne sauraient fournir de réponses claires quant aux interrogations sur les conséquences de la libéralisation puisque la composante principale de l'indice se fonde sur des prix catalogue et non sur des prix de vente effectifs en magasin. L'indice de l'OFS ne permet dès lors d'analyser que de manière très lacunaire si – comme d'aucuns le supposent parfois – la suppression du prix unique du livre a induit un double phénomène d'abaissement du prix des best-sellers et de renchérissement des ouvrages qui se vendent moins bien.

Compte tenu du fait que l'unité de relevé utilisée pour l'indice de l'OFS est le prix par page imprimée¹⁰ et que de très nombreux ouvrages entrent dans le calcul, il n'est pas nécessaire d'attacher une grande importance au chiffre d'affaires des différents livres dans le cadre du calcul. L'indice est calculé tous les trimestres uniquement sur la base des livres vendus plus

Figure A1 : les prix des livres en Suisse comme composante de l'IPC



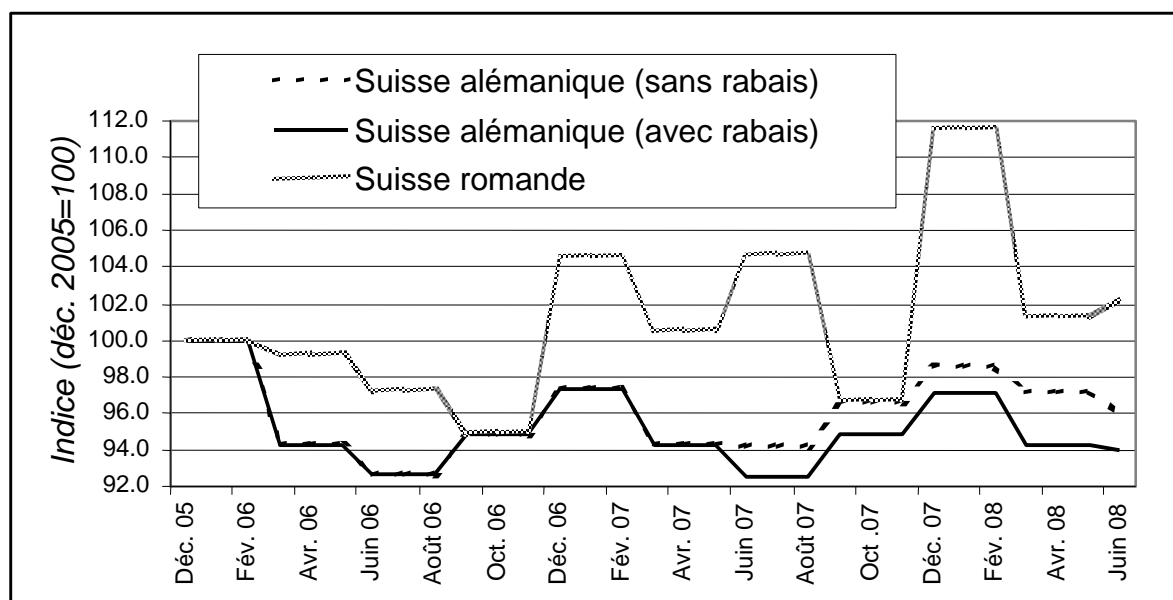
Source : OFS

¹⁰ Si les livres venaient à devenir moins volumineux et donc à avoir moins de contenu en raison d'une hausse des prix du papier, la méthode utilisée par l'OFS sous-estimerait la hausse des prix. Or, les différences de qualité, telles une plus riche iconographie, ne sont pas non plus prises en compte.

de 15 fois par mois. Comme, traditionnellement, davantage de livres chers sont vendus à la période de Noël – si bien que, durant ce trimestre, davantage de livres onéreux franchissent le seuil de vente de 15 ouvrages défini par l'OFS – la série statistique fait apparaître un net caractère saisonnier (voir figure A1).

On constate sur la figure A2 que l'intégration des prix des livres les plus vendus dans les plus grandes chaînes a eu un effet de tassement des prix. En s'appuyant sur la méthode de mesure de l'OFS on parvient alors à la conclusion que la libéralisation du prix du livre a empêché une augmentation des prix pour cette composante de l'IPC. Toutefois, cette conclusion est un peu « réductrice ». Premièrement, la correction introduite ne tient compte que des titres les plus vendus des grandes chaînes. Deuxièmement, les éventuelles différences entre les prix de vente et les prix catalogue dans les petites et moyennes librairies ne sont pas prises en compte, qu'elles aient un effet de renchérissement ou de réduction de prix. Par ailleurs, des incertitudes demeurent avec la pondération retenue pour les best-sellers des grandes chaînes. L'indice global des livres suppose que le consommateur achète ses livres à n'importe quel moment, conformément à la pondération entre Suisse alémanique et Suisse romande et entre les différents canaux de vente.

Figure A2 : les prix des livres comme composante de l'IPC avec/sans prise en compte de rabais sur les best-sellers



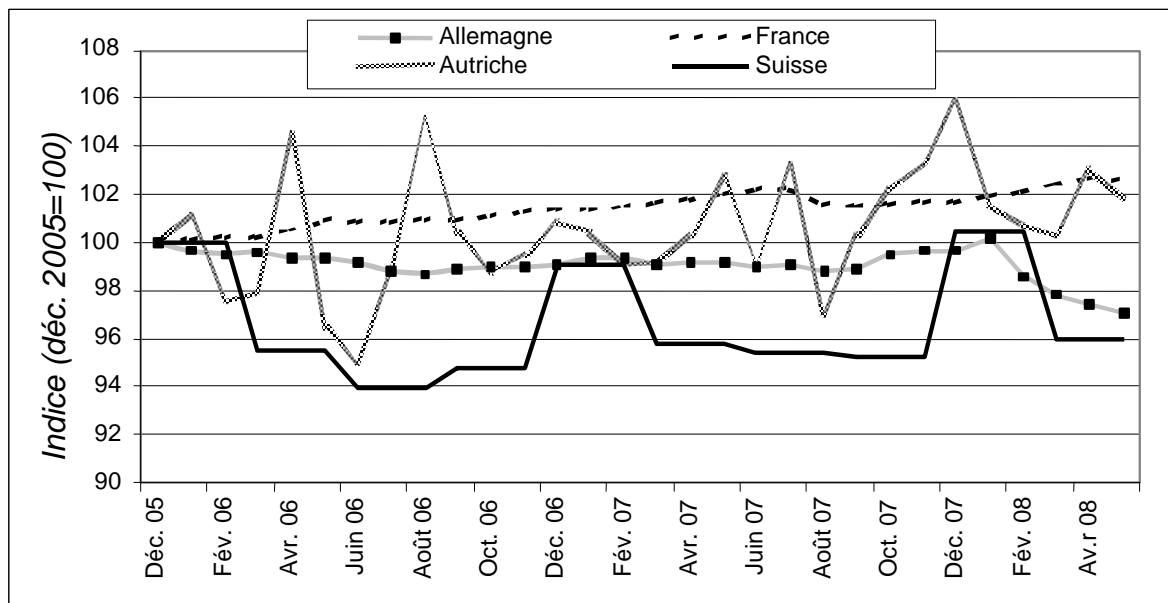
Source : OFS

Il est intéressant de voir comment les indices officiels des prix des livres ont évolué l'année dernière dans les deux pays voisins de langue allemande, qui connaissent tous deux le système de prix unique du livre. La comparaison entre l'Allemagne et l'Autriche n'est en outre pas faussée par l'évolution du taux de change. En examinant les statistiques officielles, on ne trouve guère d'évolution parallèle entre les prix comme on aurait pu s'y attendre (voir figure A3).

La figure A3 montre que la méthode de relevé choisie revêt une importance capitale pour l'évolution dans le temps de la série des prix. Le changement rapide de l'assortiment dans le domaine du livre fait que l'indice partiel est parmi les plus difficiles à calculer. En principe, la situation en Autriche et celle en Allemagne devraient évoluer en parallèle. Or les indices obtenus sur la base des différentes méthodes de calcul font apparaître des disparités : en Allemagne, DESTATIS opère de manière analogue à l'OFS en Suisse - en Autriche, les prix sont relevés en magasin.

La procédure retenue par l'OFS, au caractère solide, est l'une de celles préconisées par Eurostat pour calculer l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH). Bien qu'adaptée pour le calcul de l'inflation, cette procédure ne fournit que des réponses fragmentaires aux questions que soulève la libéralisation du prix du livre sur le plan de la politique de la concurrence.

Figure A3 : les prix du livre comme composante de l'indice des prix en comparaison internationale



Source : Eurostat, IPCH

Annexe 2 : méthode et résultats de la FHNW

Problème du renouvellement de l'assortiment et solution de la FHNW

C'est en examinant le prix d'un produit à un même endroit à une nouvelle date qu'on mesure généralement les modifications de prix intervenues. Le postulat de départ était ici que la modification des prix des livres intervenue en Suisse alémanique entre mars 2007 et mars 2008 ferait apparaître les premières conséquences de la suppression du prix unique du livre, pour autant que les évolutions en Suisse romande (facteurs spécifiques à la Suisse identiques) et en Allemagne (facteurs spécifiques à la langue communs) ne donnent pas à penser que d'autres facteurs importants ont eu une incidence sur les prix au moment considéré.

Malheureusement, collecter les informations n'a pas été aussi simple. Héraclite affirmait que l'« on ne peut pas se baigner deux fois dans le même fleuve », puisque l'eau qui s'écoule se renouvelle sans cesse. Au moment de mesurer les conséquences de la suppression du prix unique du livre, la FHNW a été confrontée au même problème, étant donné que le renouvellement de l'assortiment sur le marché du livre intervient de manière extrêmement rapide. Les tableaux A1 et A2 montrent l'ampleur de ce renouvellement. Ils indiquent quelle part de l'assortiment a été vendue de manière régulière (plus de 10 fois/mois) seulement durant l'une ou l'autre des deux périodes (« uniquement en 2007 », « uniquement en 2008 ») ou durant ces deux périodes (« 2007 et 2008 »).

Tableau A1 : changement de l'assortiment en Suisse alémanique entre mars 2007 et mars 2008

	en % des titres du 2007	en % des titres du 2008
Uniquement 2007	57,5	
2007 et 2008	42,5	38,6
Uniquement 2008		61,4
Total	100	100

Source : FHNW

Tableau A2 : changement de l'assortiment en Suisse romande entre mars 2007 et mars 2008

	en % des titres du 2007	en % des titres du 2008
Uniquement 2007	41,3	
2007 et 2008	58,7	28,2
Uniquement 2008		71,8
Total	100	100

Source : FHNW

Un livre ayant un caractère d'actualité en mars 2007 revêt souvent un tout autre intérêt pour la clientèle en mars 2008. Dès lors, dans un régime de prix libéralisés, il devrait être vendu à des conditions fort différentes. Mais même sous le régime de prix unique du livre, on ne saurait tabler sur un choix constant de livres. Le renchérissement aurait été sous-estimé si, eu égard au renouvellement rapide de l'assortiment, les adaptations de prix aux conditions actuelles du marché n'étaient intervenues que pour le nouvel assortiment. En conséquence la FHNW a dû enregistrer les prix de titres ayant une fonction comparable pour la clientèle

au moment du relevé, puis rechercher des méthodes statistiques permettant de relier les résultats des relevés entre eux. Pour cette deuxième étape, une méthode consiste à compter sur l'effet statistique de la compensation des erreurs, c'est-à-dire à argumenter que le livre typique n'a pas connu de changement durant l'année pour autant que l'on détermine le prix moyen (concrètement : le prix catalogue moyen) sur la base de milliers de prix d'ouvrages individuels.

Le fait qu'un nombre suffisant de titres et de prix doive être collecté pour résoudre, sur le plan statistique, le problème du renouvellement de l'assortiment est une difficulté qu'il a été facile d'aplanir, puisque la plupart des librairies de Suisse alémanique sont approvisionnées par le SBZ et ont dû pratiquer les prix imposés par l'éditeur. Cela a permis d'obtenir des données quantitatives fiables. Toutefois, depuis la libéralisation du prix du livre, d'autres sources d'approvisionnement (p. ex. approvisionnement direct auprès des maisons d'édition) sont de plus en plus souvent utilisées, ce qu'indique la branche elle-même. Il est donc difficile de pondérer les prix relevés. C'est pourquoi la FHNW a aussi relevé les quantités vendues lors de son enquête.

Enquête sur les prix

Le questionnaire établi en vue du relevé des prix contenait une liste partielle de 24 titres au sujet desquels on demandait le prix de vente actuel et le nombre d'exemplaires vendus entre le 1^{er} janvier 2008 et la date de l'enquête. On était ainsi sûr de ne pas demander trop de travail aux petites librairies. Les chaînes de librairies ont répondu à l'ensemble du questionnaire, sans toutefois toujours fournir d'indications quantitatives. Ainsi quelques parts de marché ont dû être estimées.

La dispersion a été calculée à partir d'une sélection représentative de 144 titres destinés à la Suisse alémanique et de 72 titres destinés à la Suisse romande. La différence entre le nombre de titres évalués en Suisse alémanique et en Suisse romande s'explique par le fait que les librairies sont moins nombreuses en valeur absolue en Suisse romande. Comme cette zone géographique comporte moins de magasins indépendants, le nombre de titres dont les prix ont été relevés a dû être divisé par deux. Par contre les libraires en Suisse romande devaient remplir une liste d'indications de prix équivalente.

L'enquête a été menée au moyen de plusieurs méthodes, mais une grande partie des libraires ont pu être interrogés par voie électronique. Lorsque les adresses électroniques des librairies invitées à participer manquaient ou que les courriels ne parvenaient pas à destination, les entreprises ont reçu un formulaire papier¹¹ par voie postale. En Suisse alémanique et en Suisse romande, respectivement 423 et 122 librairies ont été invitées à participer. Les formulaires ont été envoyés sous forme papier à 157 librairies, 55 alémaniques et 102 romandes.

¹¹ Afin de contrôler et d'élargir la base de données, 28 librairies de Suisse alémanique et 39 de Suisse romande ont fait l'objet d'un relevé dans les locaux de vente.

Etape d'analyse 1 : comparaison des prix catalogue de mars 2007 à mars 2008

Tableau A3 : évolution des prix catalogue de mars 2007 à mars 2008 (indice)

	Suisse alémanique	Suisse romande
Total	1.068	1.078
Titres communs	1.024	1.030

Source : FHNW

Si l'on prend en compte la totalité des livres, on constate qu'en Suisse alémanique, les prix catalogue moyens ont augmenté de 6,8 % entre mars 2007 et mars 2008. Mais cette augmentation n'était que de 2,4 % pour les titres qui figuraient dans les deux livraisons de données. En soi, on devrait considérer les 6,8 % comme un renchérissement des prix catalogue. La différence par rapport à l'augmentation de prix calculée par l'OFS (2,4 % ; évolution hors best-sellers) doit être attribuée aux différences de calcul d'indice. La FHNW a utilisé le prix payé par livre par transaction de vente, tandis que l'OFS a utilisé le prix catalogue par page de livre. Sous réserve que les calculs soient faits correctement, la divergence ne peut s'expliquer que par une pondération différente. Il faudra donc encore examiner les corrélations entre le nombre de page des livres, les quantités vendues, les prix et leurs variations.

Les prix catalogue moyens des livres en langue française ont augmenté de 7,8 % entre mars 2007 et mars 2008. Les titres qui figuraient à la fois dans la livraison de mars 2007 et de mars 2008 ont connu, quant à eux, une augmentation de 3,0 %.

Etape d'analyse 2 : comparaison des prix catalogue en mars 2008 et des prix de vente en mars 2008

La question essentielle est de savoir si les prix exigés sur le marché (prix de vente) se distinguent effectivement des prix catalogue. Pour répondre à cette question, on utilise les données relatives aux prix et aux quantités collectées dans le cadre de l'enquête.

L'unité étalon pour la FHNW n'est pas l'écart en pour-cent entre le prix de vente et le prix catalogue par livre acheté. La FHNW avait également pour mandat de déterminer si, pour les différentes catégories de titres, des écarts importants existaient entre les prix payés et le prix catalogue. Pour effectuer la comparaison, elle a calculé, d'une part, le prix de vente moyen de chaque catégorie de livres sur la base du prix moyen des livres de la catégorie figurant parmi les 144 titres examinés (colonne « Prix de vente 2008 » dans le tableau ci-après) et, d'autre part, le prix catalogue moyen de chaque catégorie de livres (colonne « Prix catalogue 2008 »)¹².

¹² Comme le prix de vente moyen de chaque catégorie de livres a dû être calculé sur une base de titres relativement moins grande (« représentants de prix »), les intervalles de confiance dans lesquels les « prix de vente 2008 » ont une probabilité de 95% sont relativement importants.

Tableau A4 : prix de vente et prix catalogue en Suisse alémanique

Bien	Dénomination	Prix de vente 2008	Prix catalogue 2008	Indice	ET (indice)
11.00	Œuvres littéraires	31.05	31.86	0.97	0.07
12.00		15.52	15.47	1.00	0.05
21.00	Livres pour la jeunesse	18.79	19.09	0.98	0.08
22.00		16.88	16.26	1.04	0.03
31.00	Ouvrages spécialisés (grand public)	27.10	27.59	0.98	0.07
32.00		22.29	24.38	0.91	0.14
41.00	Ouvrages spécialisés (public restreint)	38.34	38.60	0.99	0.07
42.00		14.91	14.23	1.05	0.13
Total				0.986	0.031

ET : écart type relatif à la sélection des titres

Source : FHNW

Le tableau A4 montre qu'une réduction de 1,4 % des prix de vente par rapport aux prix catalogue est peut-être intervenue (voir ligne « Total », 5^e colonne), mais qu'elle n'est pas révélatrice compte tenu de l'incertitude statistique qui est beaucoup plus grande : pour ce résultat, un intervalle de confiance à 95 % s'étend de -7,6 % à +4,8 %. Cependant, on peut sans hésiter exclure une baisse ou hausse excessive des prix de vente par rapport aux prix catalogue, qui serait provoquée par la suppression du prix unique du livre.

Si l'on observe la variation entre le prix de vente et le prix catalogue, on constate que les rabais les plus importants sont consentis sur les ouvrages spécialisés (grand public) au format de poche, alors que les plus fortes majorations de prix touchent les ouvrages spécialisés (public restreint) au format de poche. Mais c'est aussi dans ces deux catégories que l'incertitude statistique est la plus importante (colonne "ET"). Le nombre de titre appartenant à ces catégories et la dispersion des prix moyens de ces titres autour de la moyenne de prix de leur catégorie correspondent déterminent cette incertitude.

Le tableau A5 montre qu'en Suisse romande les prix de vente sont pratiquement identiques aux prix catalogue. Ce qui donne un résultat très similaire à celui de la Suisse alémanique.

Tableau A5 : prix de vente et prix catalogue en Suisse romande

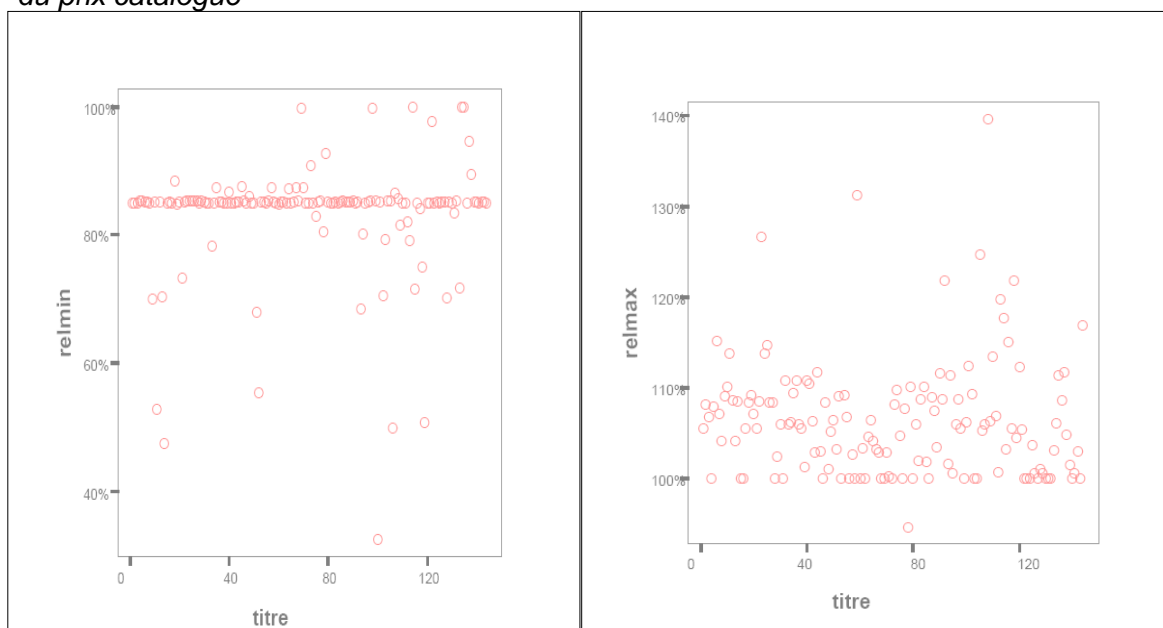
Bien	Dénomination	Prix de vente 2008	Prix catalogue 2008	Indice	ET (indice)
11.00	Œuvres littéraires	21.03	21.35	0.98	0.11
12.00		13.26	13.04	1.02	0.08
21.00	Livres pour la jeunesse	12.99	12.92	1.01	0.07
22.00		12.84	12.72	1.01	0.13
31.00	Ouvrages spécialisés (grand public)	28.00	28.01	1.00	0.27
32.00		28.20	28.20	1.00	*
41.00	Ouvrages spécialisés (public restreint)	19.56	19.48	1.00	0.26
42.00		23.93	24.06	0.99	0.41
Total				1.00	0.09

ET : écart type relatif à la sélection de titres

Source : FHNW

Fourchette des prix

Figure A4 : prix de vente minimal et prix de vente maximal de chaque livre en pourcentage du prix catalogue



Source : FHNW

Dans l'ensemble, les prix de vente moyens ne subissent pas de variations significatives. En revanche, les prix relevés montrent que les libraires font de plus en plus usage de leur marge de manœuvre en matière de fixation des prix. La figure A4 représente le prix de vente minimal (graphique de gauche) et le prix de vente maximal (graphique de droite) observé en Suisse alémanique sur le marché pour chaque livre. Il ressort de ces deux graphiques que, dans les cas limites, les livres peuvent être vendus à moins de la moitié du prix catalogue ou, au contraire, jusqu'à 1,4 fois ce prix.

Etape d'analyse 3 : comparaisons transversales

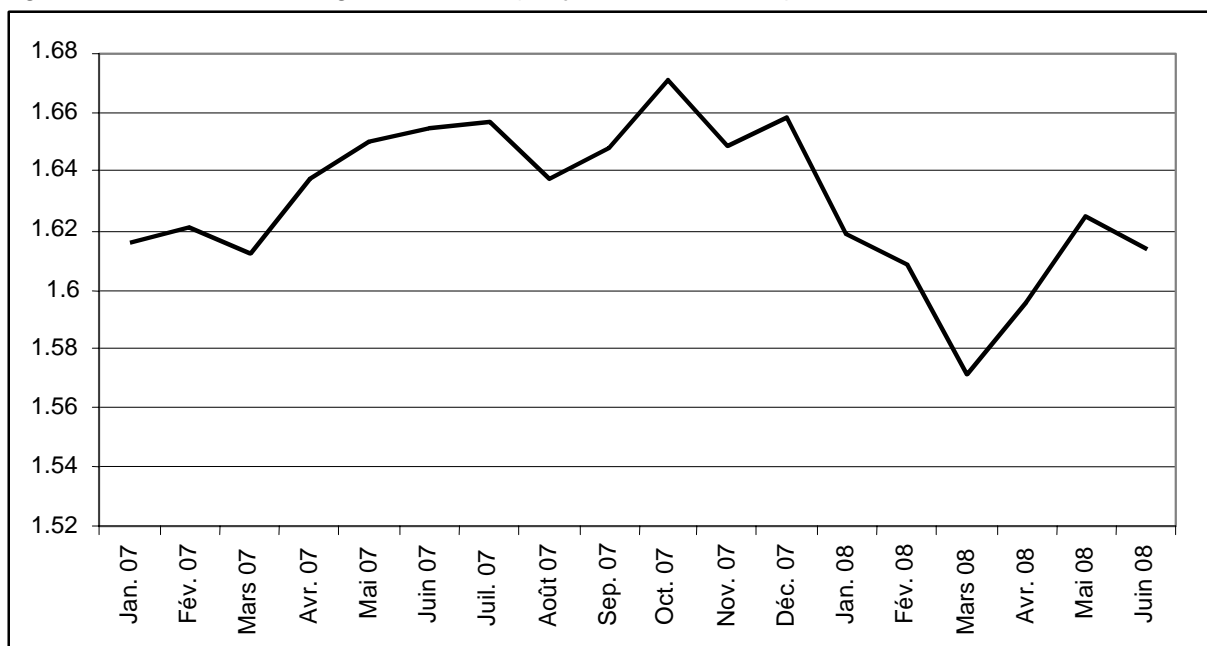
Les prix catalogue en francs suisses pour mars 2008 ne doivent pas nécessairement refléter la situation qui aurait existé en cas de maintien du régime de prix unique du livre. Les prix catalogue, tels qu'ils étaient en vigueur en mars 2008, peuvent encore en partie avoir été fixés conformément à l'accord qui avait été convenu entre le secteur du livre et le surveillant des prix peu avant la suppression du régime de prix imposés. Cet accord entendait réglementer la conversion en francs suisses des prix en euros (fixés de manière contraignante en Allemagne et en Autriche)¹³. Les prix catalogue en francs suisses en mars 2008 peuvent néanmoins refléter en partie un taux de change du moment et/ou une stratégie des éditeurs, qui définissaient les prix (recommandés) en francs suisses selon d'autres

¹³ Selon cet accord, il convenait non seulement de tenir compte d'une dépréciation du franc (d'actualité alors) mais aussi de la conviction que le facteur de renchérissement par rapport au prix en euros serait moins important à l'avenir pour les livres plus onéreux, étant donné que les coûts de distribution d'un livre plus cher ne sont pas beaucoup plus élevés que ceux d'un titre meilleur marché.

considérations que celles sur lesquelles se fondait la table de conversion convenue avec le Surveillant des prix.

La comparaison entre la situation en cas de maintien du régime de prix imposés et la situation de libéralisation des prix doit s'effectuer sur la base des prix actuels en euros en retenant une date précise pour le taux de change applicable selon la table de conversion. La volatilité relativement importante du cours du change l'an passé fait que l'on pourrait apporter une réponse différente à la question de savoir si les prix auraient évolué différemment avec ou sans le régime de prix imposés, selon le jour retenu pour la comparaison.

Figure A5 : cours du change CHF/EUR (moyenne mensuelle)



Source : BNS

Le tableau A6 confirme que les prix de vente moyens dans les librairies de Suisse ne sont pas très différents des prix catalogue. Comme c'était le cas avant la suppression du prix unique du livre, les prix catalogue suisses sont 10 à 15 % plus élevés que les prix fixes pratiqués en Allemagne.

Ainsi, un consommateur qui achète toujours ses livres dans le magasin le meilleur marché de Suisse paie, dans l'ensemble, moins cher qu'en Allemagne, et ce, grâce à l'instauration du régime de prix libres. La dernière ligne du tableau indique le prix moyen qui serait pratiqué en librairie si la nouvelle table de conversion de la branche, qui était initialement prévue pour juin 2007, était effectivement entrée en vigueur.

Tableau A6 : comparaison entre les prix de vente hypothétiques d'un livre type¹⁴

	Prix de vente en CHF, mars 2008
Prix de vente moyen en magasin, Suisse	21.92
Prix catalogue moyen, Suisse	22.37
Prix catalogue moyen, Allemagne	19.40 à 20.63 ¹⁵
Prix de vente moyen en magasin, Suisse – achats dans le magasin le meilleur marché	18.29
Prix de vente moyen en magasin, Suisse – achats dans le magasin le plus cher	23.70
Prix de vente moyen en magasin, Suisse – prix maximal escompté si la table de conversion prévue pour juin 2007 était effectivement entrée en vigueur	23.99 ¹⁶

Source : FHNW

¹⁴ Cette comparaison porte sur le prix moyen, pondéré par la quantité écoulee, des livres inclus dans l'enquête de la FHNW. Au total, 117 titres sont pris en compte.

¹⁵ Ces deux chiffres sont le résultat de la conversion de 12.35 euros selon les cours de la BNS : pour le premier, au cours mensuel moyen le plus bas pendant la période de référence (CHF/EUR=1.5711 ; taux de change de mars 2008) et, pour le second, au cours le plus élevé de la période (CHF/EUR=1.6704 ; taux de change d'octobre 2007).

¹⁶ La table de conversion qui aurait dû entrer en vigueur en juin 2007 se fondait sur un taux de change de CHF/EUR = 1.62. En cas de baisse du cours de change, les prix auraient été adaptés en conséquence. Il convient de préciser par ailleurs que ce résultat reflète les prix maximaux que les éditeurs auraient pu fixer. La part des éditeurs qui auraient fait usage de ces possibilités de majoration des prix reste indéterminée.